



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

élus locaux

Question écrite n° 77699

Texte de la question

M. François Grosdidier appelle l'attention de M. le secrétaire d'État à l'intérieur et aux collectivités territoriales sur la difficulté grandissante pour certains élus, notamment dans des petites communes, de faire accepter les indemnités que la loi pourtant leur attribue en contrepartie de leurs responsabilités, et pour une rémunération qui s'avère le plus souvent inférieure au SMIC horaire. Il souhaite savoir s'il peut être envisagé l'attribution automatique des indemnités prévues par la loi, dès lors qu'il y a élection du maire et des adjoints, sans qu'il y ait nécessairement délibération du conseil municipal.

Données clés

Auteur : [M. François Grosdidier](#)

Circonscription : Moselle (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 77699

Rubrique : Collectivités territoriales

Ministère interrogé : Intérieur et collectivités territoriales

Ministère attributaire : Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 mai 2010, page 4894

Question retirée le : 4 octobre 2011 (Fin de mandat)